



Avant-propos

Le présent manuel a été élaboré pour aider les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles à offrir un environnement sain et sécuritaire aux employés, aux élèves, aux bénévoles et aux visiteurs. Le manuel a été conçu pour répondre aux exigences de la Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Alberta, de son Règlement et de son Code.

Ce manuel est affiché sur le site intranet de l'autorité scolaire. À mesure que des changements se produisent dans la législation, les codes ou les règlements, des modifications seront apportées au manuel. Les directions scolaires et les chefs de services ne travaillant pas dans les écoles seront informés de ces modifications par courrier électronique et devront conserver leur version imprimée du manuel à jour.

Avertissement – Manuel de santé et de sécurité au travail

Le présent manuel a été préparé à titre d'information à l'usage exclusif de l'autorité scolaire, en tenant compte des besoins particuliers, des politiques et des utilisations prévues des écoles de l'autorité. Le présent manuel n'est pas un document légal et n'est destiné à aucun autre but que de fournir des informations et des lignes directrices aux employés, aux élèves, aux bénévoles et aux parents du Conseil scolaire FrancoSud. Il ne doit en aucun cas être utilisé par quiconque sans le consentement écrit préalable du Conseil scolaire FrancoSud. Toute demande doit être adressée au directeur exécutif, Operations et Transport. Le Conseil scolaire FrancoSud n'assume aucune responsabilité quant à tout événement survenant de l'utilisation du présent manuel par une autre personne, organisation ou organisme.



Remerciements

Merci au Calgary Roman Catholic Separate School District No. 1 d'avoir permis l'utilisation de son manuel de la santé et de la sécurité au travail pour le développement du présent manuel.

Merci à Yvan Beaubien, Stéphan De Loof, Vanessa Zevallos et Priska Dubreuil pour la réalisation de ce manuel pour le FrancoSud.